

Il proposait, entre autres, de créer des unités d'imposition de la paix qui pourraient être déployées rapidement, dans des circonstances clairement définies et avec un mandat précis, pour assurer le respect de cessez-le-feu, au prix, peut-être, de mesures coercitives. Il recommandait également, dans le même ordre d'idées, que le Conseil de sécurité fasse appel au Comité d'état-major pour les opérations coercitives, que les États signent des accords les engageant à affecter des unités militaires aux forces onusiennes, et qu'un fonds spécial pour la paix, doté d'un milliard de dollars américains, soit créé pour éviter que des contraintes financières retardent le déploiement de forces de maintien de la paix.

Plus généralement, dans son *Agenda pour la paix*, M. Boutros Boutros-Ghali envisageait le règlement des conflits de façon précise et exhaustive. Voici ce qu'il écrivait :

Nos buts doivent être désormais les suivants :

- d'essayer de déceler aussi tôt que possible les situations porteuses de conflit, et de parer au danger, par la voie diplomatique, avant que la violence ne se déclare;
- lorsqu'un conflit éclate, d'entreprendre de rétablir la paix en réglant les différends qui le sous-tendent;
- de maintenir la paix, aussi précaire soit-elle, lorsque cesse le combat, et de contribuer à la mise en oeuvre des accords auxquels sont parvenus les médiateurs;
- de nous tenir prêts à prendre part au rétablissement de la paix sous ses diverses formes : reconstruire les institutions et les infrastructures des nations déchirées par la guerre civile et les conflits internes; créer entre les nations précédemment en guerre des liens fondés sur l'avantage mutuel;
- au sens le plus large, enfin, d'essayer d'extirper les causes les plus profondes du conflit : misère économique, injustice sociale et oppression politique. Une morale nouvelle se discerne dès à présent, que partagent de plus en plus largement les nations et les peuples du monde, et qui trouve à s'exprimer dans les dispositions du droit international, dont un bon nombre sont le fruit des efforts de notre Organisation.⁴

La réaction immédiate au rapport du Secrétaire général fut ambiguë. La plupart des membres permanents du Conseil de sécurité attendaient le débat général sur l'*Agenda pour la paix*, prévu à la session d'automne de l'Assemblée générale, pour faire connaître leur position officielle, mais étaient prêts à en

⁴ Ibid., p. 4-5.